

JEUX PARALYMPIQUES 2024

Les actions phares du Département
de la Seine-Saint-Denis



Le Prisme

ENJEUX : Équipement unique en Europe, le Pôle de Référence Inclusif et Sportif Métropolitain (PRISME) sera implanté au sein du stade départemental de la Motte à Bobigny, entre les deux quartiers prioritaires de l'Étoile et du Pont-de-Pierre.

Héritage majeur des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, cet équipement sera réalisé en conception universelle, afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions l'ensemble des publics, qu'ils soient en situation de handicap ou valides.

L'équipement, d'une surface d'environ 15 000m² - dont 9 200m² de surfaces bâties - pensé avec ses futurs partenaires sportifs, universitaires et médico-sociaux, doit également constituer un pôle ressources et de formation autour des pratiques parasportives et de sport santé et permettra d'accueillir des compétitions, notamment dans les disciplines paralympiques.

Le PRISME deviendra ainsi un lieu ressources en matière de sport, de santé, de recherche ou de loisirs pour la ville de Bobigny et ses habitant-e-s. Il contribuera au rattrapage en termes d'infrastructures sportives en Seine-Saint-Denis, deviendra un pôle de référence pour l'organisation du parasport en France et rayonnera ainsi au niveau local mais également



© Groupement Demathieu Bard

à l'échelle métropolitaine voire nationale. Le PRISME contribuera enfin à rendre le sport accessible à ceux et celles qui en sont le plus éloigné-e-s, à nourrir les connaissances sur le handicap et à transformer nos représentations collectives sur le handicap.

ENGAGEMENT : Faire de PRISME l'héritage majeur des Jeux de Paris 2024 pour la Seine-Saint-Denis.

ACTIONS : En parallèle de sa construction, le Département prolongera la démarche de co-construction du PRISME afin de garantir son utilité en matière d'usage et de pratiques pour le territoire. De par son caractère structurant, le PRISME constituera un maillon essentiel de la stratégie pour développer le parasport sur le territoire. Il sera accessible

à tout-e-s, quels que soient les besoins spécifiques de chacun-e, de l'initiation au haut-niveau.

Le PRISME sera également un pôle de référence pour l'organisation de la pratique parasportive en France. La maison des Sports & Formation permettra ainsi d'accueillir les associations ainsi que les fédérations et comités sportifs locaux et nationaux. Les espaces de classification feront également du PRISME un équipement phare du parasport français.

Les espaces de Recherche & Développement, pensés notamment avec l'Université Sorbonne Paris Nord, feront de PRISME un laboratoire de recherche identifié par tous sur le plan du parasport, du Sport Santé ou de la recherche en activités physiques adaptées.



9 200 m²
dédiés au para sport,



Un équipement conçu par ses futur-e-s usager-ère-s

9 200m² dédiés au parasport,
à la recherche et à la formation

Un pôle de référence pour l'organisation du parasport français et le haut-niveau

« Impact 2024 » ou l'innovation sociale par le sport

ENJEUX : Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont une occasion formidable de conforter la place du sport dans la société et son impact social positif.

Cette dynamique s'inscrit dans une recherche de nouveaux croisements entre acteur-ric-e-s du sport, de l'inclusion, de la santé et de l'insertion, à une échelle locale pour proposer aux habitant-e-s des projets de qualité et ainsi livrer un héritage concret des Jeux. Le Département en lien avec sa politique sportive, encourage les acteur-ric-e-s du mouvement sportif à s'engager et valoriser leurs interventions d'utilité sociale du sport, notamment en matière d'inclusion, d'éducation, de sport santé et de bien-être, ou encore de durabilité.



ENGAGEMENT : Soutenir l'innovation sociale par le sport avec l'appel à projets « Impact 2024 » du Fonds de dotation de Paris 2024.

ACTIONS : Le Département participe et contribue à l'appel à projets « Impact 2024 », porté par l'Agence Nationale du Sport et Paris 2024. Une enveloppe réservée de 200 000 euros est dédiée aux projets d'innovation sociale par le sport issu ou impactant le territoire :

du sport pour la santé et le bien-être, du sport au service de la réussite éducative et l'engagement citoyen de la jeunesse, du sport comme outil d'inclusion, d'égalité, solidarité et du sport au service du développement durable.

Pour favoriser l'émergence de projets d'innovation sociale, le Département encourage, notamment dans le cadre de la Fabrique des Jeux, le rapprochement des acteur-ric-e-s et leur mise en réseaux à l'échelle des villes ou du département, avec des acteur-ric-e-s d'autres champs et notamment de l'inclusion.

200
000
euros



200 000 euros
pour les associations
de Seine-Saint-Denis via
Impact 2024

Accompagner les acteur-ric-e-s
du territoire vers **l'innovation
sociale** par le sport

Une offre parasportive pour tout·e·s

ENJEUX : À la faveur de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, le Département déploie une stratégie ambitieuse d'accueil et d'héritage des Jeux Paralympiques. Cette stratégie vise, entre autres, à faire des Jeux l'accélérateur du développement de la pratique parasportive sur le territoire.

Certaines études, dont celle de l'Observatoire pour la Recherche sur les Méga-Événements (ORME) publiée en 2019, ont mis en lumière les freins persistants à la pratique sportive régulière des personnes en situation de handicap (formation, accessibilité, matériel, créneaux au sein des équipements sportifs...).

En coordination avec l'éco-système des Jeux (Paris 2024, CPSF...) et avec les acteurs structurants du territoire (CDH 93, CDSA93, FSGT 93 notamment), le Département souhaite agir sur ces différents freins pour permettre à tout·e·s de pratiquer une activité physique ou sportive régulière à proximité de son domicile.

ENGAGEMENT : Faire des Jeux le moteur du développement de l'offre parasportive sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.



ACTIONS : En collaboration avec de nombreux partenaires, le Département de la Seine-Saint-Denis s'est engagé dans le dispositif du réseau des clubs para-accueillants. Ce réseau permettra aux dirigeant·e·s et encadrant·e·s des clubs Séquano-Dyonisiens de se former à l'accueil des personnes en situation de handicap et d'ouvrir des sections para-accueillantes dès septembre 2022. Ce dispositif permet également de nouer des partenariats entre les clubs parasportifs et les établissements et services médico-sociaux (ESMS) afin de permettre au plus grand nombre de pratiquer une activité physique ou sportive régulière. L'objectif est qu'une douzaine de sections parasportives puissent voir le jour en septembre 2022.

Le dispositif d'école multisports adaptés, expérimenté depuis plusieurs années par le Comité départemental de sport adapté 93, est un outil idéal pour accompagner les villes et les clubs du territoire dans le développement de l'offre sportive

à destination des enfants en situation de handicap mental ou psychique. Le contexte des JOP représente un réel accélérateur pour cette démarche. Ainsi, le Département souhaite s'en saisir pour étendre les écoles multisports adaptées et soutiendra la création de 4 écoles multisports adaptées en Seine-Saint-Denis (Clichy-sous-Bois, Bondy, Saint-Denis, Drancy).

Afin de valoriser l'offre parasportive du territoire et de la faire connaître aux habitant·e·s, le Département s'est engagé dans un travail de recensement et de cartographie des clubs accueillant des personnes en situation de handicap. À terme, la collectivité s'engage à tenir à jour cette cartographie qui permettra aux clubs de se développer en trouvant de nouveaux·elles adhérent·e·s et en nouant des partenariats avec les ESMS alentours.

20

Ouverture d'**une vingtaine de nouvelles sections parasportives** dès 2024 dans les clubs



Création de **5 écoles multisports** adaptées par an jusqu'en 2024



Une cartographie de l'offre parasportive du territoire

Plus de parasport dans les collèges

ENJEUX : Associés aux politiques publiques d'éducation et de sport, les Jeux Olympiques et Paralympiques constituent un des leviers pour mettre en œuvre nos ambitions de réduction des inégalités sociales chez les collégien-ne-s.

Les bienfaits du sport sur la santé et le bien-être de toutes et tous ne sont plus à démontrer. Pourtant, certains publics tels que les collégien-ne-s en situation de handicap, en sont fortement éloignés. Le sport constitue aussi un élément de citoyenneté permettant le respect de soi, d'autrui et des règles. Il peut être l'occasion d'accepter les différences et de développer son sens critique. Le Département souhaite ainsi permettre à l'ensemble des collégien-ne-s en situation de handicap de pouvoir accéder aux cours d'EPS et au sport périscolaire.



© Département de la Seine-Saint-Denis - Jean-Louis Bellurget

ENGAGEMENT : Faire entrer le parasport et les pratiques partagées dans les collèges.

ACTIONS : Le Département proposera des formations aux professeur-e-s d'EPS afin qu'ils soient en mesure d'accueillir les collégien-ne-s en situation de handicap. Ces formations s'accompagneront de la mise en place d'outils de sensibilisation et de formation sur le thème du

paralympisme et du handicap tels que :

- Des capsules vidéos (informations sur le sujets, valorisation des bonnes pratiques, ...) pour sensibiliser
- Un kit pédagogique pour déployer des actions pédagogiques sur le thème du handicap et du paralympisme

En complément des cours d'EPS, le Département travaille avec l'UNSS afin de rendre les activités sportives proposées accessibles aux collégien-ne-s en situation de handicap.

Le Département développe également des passerelles entre les collèges et le mouvement parasportif afin d'assurer la continuité de la pratique des collégien-ne-s en situation de handicap.



Mise en place d'**un programme de formation** des professeur-e-s d'EPS à l'accueil des collégien-ne-s en situation de handicap



Assurer l'accès au sport scolaire et périscolaire aux **collégien-ne-s en situation de handicap**



Création d'outils de **sensibilisation et de formation** autour des Jeux Paralympiques et du handicap